

REPUBLIQUE RWANDAISE.
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

Kigali, le 20 SEP. 1984

Alf Eto
20-9-84
19/86/84

N° 1614 /06/84/PME.

Objet:

Possibilités de
coopération dans
le domaine de
l'industrie légère.

Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise
PEKIN.

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur l'Ambassadeur,

Faisant suite à votre lettre n° 285/16.11.13/84
du 19 août 1984 dont l'objet est ci-émergé, j'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que mon Département attend l'envoi au Rwanda d'une mission de
prospection de la "CHINA LIGHT INDUSTRIAL CORPORATION FOR FOREIGN ECONOMIC AND
TECHNICAL COOPERATION" dans les domaines ci-après: Artisanat, Petites et
Moyennes Entreprises et Projets Agro-Industriels.

Je vous signale que nous discuterons avec la
mission mentionnée ci-dessus des formes de coopération convenant à notre
pays et relative aux projets suivants:
- Le renouvellement des équipements et des machines de la Sucrerie de Kabuye,
- La mise sur pied d'une unité industrielle moyenne pour la production des
ustensiles émaillés,
- L'installation d'une tannerie de peaux de Vache.

Nous leur soumettrons également d'autres projets tels que les menuiseries en
milieu rural, la tuilerie, la broderie, la cordeirie, la cordonnerie, la vannerie
et la papeterie où l'on peut utiliser les matières premières locales et
développer quelques métiers. Dans tous ces projets, il s'agit d'améliorer les
procédés de fabrication et les équipements pour arriver à une meilleure production.

Etant donné que la "CHINA LIGHT INDUSTRIAL
CORPORATION FOR FOREIGN ECONOMIC AND TECHNICAL COOPERATION" nous propose 6 formes
d'intervention en matière de coopération avec le Rwanda alors que chacune d'elles
dépendra de la nature et de la complexité du projet que ladite société aura
choisi, nous considérons que nous détermineront ensemble celle qui convient
aux deux parties rwandaise et chinoise.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Copie pour information à:

✓ Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
KIGALI.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.

R. P. R.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

KIGALI, le 05 mai 1984

N° 0641/08/84/INDUST.

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

7 MAI 1984

Objet: Suivi des projets
industriels discutés
avec la 2ème Mission
d'amitié rwando-Italienne.

Monsieur le Ministre,

En référant à ma lettre n° 422/08/84/Art
du 27 mars 1984 par laquelle je vous transmettais le
procès-verbal consécutif aux entretiens que les services
techniques de mon Département ont eus avec la 2ème
Mission d'amitié rwando-italienne, j'ai l'honneur de
vous faire parvenir en annexe un exemplaire de l'étude
de marché sur les biscuits secs au Rwanda qui vient
d'être mise au point par la Direction de la Promotion
Industrielle.

Telles convenu avec ladite mission, cette
étude doit lui parvenir dans le courant de la première
quinzaine du mois de mai en vue de lui permettre de
dépêcher au RWANDA, au plus tard en juillet prochain,
une Mission Technique qui devra aider à l'élaboration
d'un dossier d'investissement y relatif.

Étant donné qu'il existe un marché impor-
tant de biscuits secs, évalué à environ 600 à 700 tonnes
par an, rien ne devrait donc empêcher la partie italien-
ne d'honorer ses engagements.

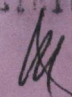
Je vous demanderais de réserver à la
présente le bénéfice de l'urgence qu'elle mérite.

Copie pour information:

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur de la
République Rwandaise
KAMPALA

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu

P.O. 

Le Secrétaire Général
NKUNDIYEZE Bouface

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE

3-9-84

KIGALI, LE 24 AOUT 1984

MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ARTISANAT.

B.P. 73 KIGALI.

N° 1484/08/84/ART

MRECO

*27-9-84
76933/84*

*27-8-84
77211/08/84*

Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise
BONN.

OBJET : Projet promotion de la
Petite Industrie et la
Constitution d'une Chambre
des Métiers avec l'aide de
la R.F.A.

S/C. de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

-°-

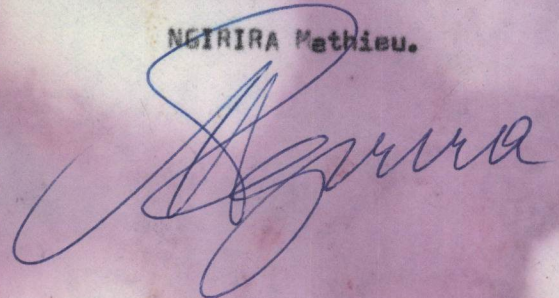
Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à votre lettre n° 362/16.11.02(c)3ml
du 30 Juillet 1984 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de
porter à votre connaissance que mes services concernés seront disponibles
au mois de Septembre 1984 pour discuter avec le Dr Molt des modalités
pratiques permettant le démarrage effectif du projet. Pour ce qui est
des orientations à donner, elles seront précisées lors de cette entrevue.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les
assurances de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ARTISANAT.

NGIRIRA Mathieu.



Copie pour Information à :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.